



**ERNST & YOUNG Audit**

Sarl au capital de 4 000 €  
2, rue de la Carrère  
31510 Antichan-de-Frontignes  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Toulouse

SAS à capital variable  
Immeuble le Blasco  
966, avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles et du Centre

## **BOOSTHEAT S.A.**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION  
D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU A EMETTRE**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 09/02/2023**

**Résolution numéro 7**



**ERNST & YOUNG Audit**

Sarl au capital de 4 000 €  
2, rue de la Carrère  
31510 Antichan-de-Frontignes  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de  
Toulouse

S.A.S. à capital variable  
Immeuble le Blasco  
966, avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles et du Centre

## **BOOSTHEAT**

**SA au capital de 661 520,55 EUROS**  
**Siège social : 41-47, boulevard Marcel Semba**  
**69200 VENISSIEUX**

**RCS LYON 531404275**

<p><b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU A EMETTRE</b></p>
--

### **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 09/02/2023**

A l'Assemblée Générale de la société Boostheat,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux ;
- des membres du personnel salarié des sociétés dont 10% au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société ;
- du président du conseil d'administration, du directeur général et/ou du directeur général délégué de la Société ;

, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 10 % du capital de la société à la date de leur attribution ou,

dans l'hypothèse où la société ne dépasse pas, à la clôture d'un exercice social, les seuils définissant les petites et moyennes entreprises prévus à l'article 2 de l'annexe à la recommandation 2003/361/CE de la Commission du 6 mai 2003, 15% du capital social à la date de la décision d'attribution, ce plafond étant porté à 30% du capital de la société lorsque l'attribution gratuite d'actions bénéficie à l'ensemble des membres du personnel salarié de la société (l'écart entre le nombre d'actions distribuées à chaque salarié ne pouvant, dans ce cas, être supérieur à un rapport de un à cinq).

Ce nombre ne s'imputera pas sur le plafond global prévu à la dix-septième résolution de la présente assemblée générale.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

**Antichan-de-Frontignes et Montpellier le 25 janvier 2023**

**Les Commissaires aux Comptes**

**SERGE DECONS Audit**  
**M. Serge DECONS**

**ERNST & YOUNG Audit**  
**Mme Marie-Thérèse MERCIER**

DocuSigned by:  
  
C6F5F53BD6924E3...